

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« membre »,

le mot :

« magistrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.